

LETTRE-CIRCULAIRE DU 4 JANVIER 1982

relative aux matériaux au contact des denrées alimentaires

(Texte non paru au *Journal officiel*)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la liste des substances admises pour l'élaboration des matériaux ou objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires est complétée de la manière suivante :

1. Le (3,5-di-t-butyl-4-hydroxy benzyl monoéthyl phosphonate) de calcium est admis comme stabilisant des polyoléfines à la dose maximale de 0,25 % en poids du matériau.

Cette substance devra répondre aux spécifications suivantes :

- pureté \geq à 98 % ;
 - mono-éthyl-ester de l'acide 3,5 di-ter.butyl-4 hydroxy-benzyl-phosphonique : taux inférieur à 1,3 %, exprimé en acide correspondant ;
- chlorures : taux inférieur à 0,2 % ;
- eau : taux inférieur à 0,8 % ;
- substances volatiles : taux inférieur à 0,5 % ;
- teneur en calcium : comprise entre 5,5 et 5,9 %.

Le dosage des oligo-éléments donne les résultats suivants :

- arsenic < 20 ppm ;
- chrome < 6,5 ppm ;
- mercure < 7 ppm ;
- plomb < 4,5 ppm ;
- zinc < 2,8 ppm ;
- antimoine < 20 ppm ;
- étain < 10 ppm ;
- baryum < 10 ppm ;
- cadmium < 20 ppm.

2. Le pigment rouge suivant est admis pour la coloration des matières plastiques :

- acide 5-amino-2 chloro-4 sulfobenzoïque \rightarrow 2-naphtol (laque de calcium).

Référence Colour Index : n° 15525, Pigment Red 68.

3. La préparation :

- 1,2-benzisothiazoline-3-one, 2,2'-dithiobisbenzamide et chloro-benzisothiazolone : 9,5 ;

- propylène glycol : 45 ;
- soude caustique : 2,6 ;
- eau q.s. : 100,

est admise dans les cas suivants :

a) Comme agent bactéricide au cours de la mise en œuvre de la pâte qui donnera naissance à la feuille de papier, à la dose maximale de 56 grammes de 1,2-benzisothiazoline-3-one par tonne de papier sec ;

b) Comme agent de préservation dans les adhésifs et autres compositions aqueuses pour le revêtement du papier, à la dose de 0,03 gramme de 1,2-benzisothiazoline-3-one par 100 grammes de composition aqueuse.

Le 2,2'-dithiobisbenzamide est présent dans la 1,2-benzisothiazoline-3-one à la dose de 6 % maximum.

Le chloro-benzisothiazolone est présent dans la 1,2-benzisothiazoline-3-one à la dose de 1 % maximum.

Le directeur de laboratoire,
M.-L. MONTALTI